

LA POLITIQUE FACILEMENT  
EXPLIQUÉE :

## UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

National



# easyvote

VOTATIONS DU  
**12 FÉVRIER 2017**

## Responsible

Zoë Maire (Responsible), Roman Baur, Flavio Bundi, Walter Gottschall, Till Hächler, Dominic Hauser, Jürg Hofer, Melanie Ivankovic, Max Krähenbühl, Olivia Matti, Barry Lopez, Jael Spahn, Ollin Söllner, Timon Stuber, Natascha Streun, Lara Tarantolo, Lea Thommen

### Sommaire

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Naturalisation facilitée ..... | 4 |
| Fonds pour les routes .....    | 6 |
| Réforme de l'imposition .....  | 8 |

Découvrez l'App-easyvote !



#### Mise en page

Clara Sollberger, Janine Röllin

#### Correction

textocreativ Textocreativ

#### Impression

Jordi AG – das Medienhaus

#### Tirage

96 770

#### Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

#### Neutralité politique


La brochure de votation est politiquement neutre et constitue une aide au vote destinée aux jeunes. Les principes de la liberté de vote sont respectés (formation d'une opinion non faussée) et soumis au contrôle d'un comité neutre, lequel vérifie et garantit également la conformité avec le matériel de vote officiel.

# Chère Lectrice, cher Lecteur

À peine l'année entamée, tu as déjà l'occasion de voter sur trois objets fédéraux. La RIE III ou FORTA te disent quelque chose ? Sais-tu ce que la troisième génération a à voir avec la naturalisation ?

Si tel n'est pas le cas, pas de panique ! Nous nous sommes renseignés sur le sujet, avons enrichi nos connaissances et avons finalement rédigé, avec nos bénévoles, un texte easyvote vulgarisé et neutre pour chaque objet. Tu peux donc maintenant ouvrir la brochure en toute décontraction et t'informer sur les objets. Pour finir, il te faut aussi absolument aller voter, car ta voix compte !

Et pour ceux qui sont déjà informés comme des pros, tant mieux ! Lisez nos textes et dites-nous ce que nous pouvons améliorer et (oui, ça nous fait parfois du bien) ce qui vous plaît dans nos brochures. C'est bien sûr également valable pour tous les autres lecteurs. Nous nous réjouissons de recevoir votre feedback.

Important : si tu vois cette icône , c'est que, en plus du texte, il existe aussi une vidéo qui t'explique l'objet. Va donc la voir ! De plus, nous avons aussi renforcé notre offre en ligne. Tu trouveras des informations supplémentaires et des graphiques sur les objets fédéraux sur [easyvote.ch](https://www.easyvote.ch). Ils t'aideront à encore mieux comprendre les objets et à dépasser tes parents ou tes profs avec tes connaissances en la matière.

Tout de bon et rendez-vous en mai.



**Zoë Maire** (rédactrice en chef) et l'équipe easyvote

## Avertissement

Tous les droits, et les titres pour toutes les informations et le contenu (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de l'aide au vote easyvote sont la propriété intellectuelle de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure en écrivant à [info@easyvote.ch](mailto:info@easyvote.ch).

## Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son programme easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).



Avec le soutien de



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral des assurances sociales OFAS

**DSJ FSPJ FSPG**

Dachverband Schweizer Jugendparlamente  
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes

# Naturalisation facilitée

## Situation actuelle

En Suisse, il existe deux types de **naturalisation** : la naturalisation ordinaire et la naturalisation facilitée.

Dans la plupart des cas, la procédure ordinaire a lieu. La naturalisation ordinaire dure souvent plusieurs années. Les cantons sont responsables de ce type de naturalisation.

Une naturalisation facilitée n'est possible que dans certains cas. Ainsi, une personne étrangère avec un partenaire suisse peut bénéficier de la naturalisation facilitée. La naturalisation facilitée dure moins longtemps. Pour ce type de naturalisation, la Confédération est responsable.

Pour les deux types, une personne n'est naturalisée en Suisse que si elle répond à des critères définis. Les personnes souhaitant se faire naturaliser doivent entre autres parler une de nos langues nationales (autres critères sur [easyvote.ch/naturalisation](http://easyvote.ch/naturalisation)).

## But

**La naturalisation facilitée doit être possible pour les jeunes étrangers de la troisième génération.**

## Qu'est-ce qui changerait ?

Si le projet est accepté, la naturalisation facilitée sera également possible pour les jeunes étrangers de **la troisième génération**. Pour qu'une naturalisation facilitée entre en considération, la personne doit :

- Être née en Suisse et ne pas être âgée de plus de 25 ans. Et également avoir fréquenté une école pendant au moins cinq ans et disposer d'une autorisation d'établissement.
- Avoir un de ses parents ayant séjourné en Suisse pendant au moins dix ans, y ayant fréquenté une école pendant au moins cinq ans et disposant ou ayant disposé d'une autorisation d'établissement.
- Avoir un de ses grands-parents disposant ou ayant disposé d'une autorisation d'établissement en Suisse.

## Naturalisation

Une personne peut vivre en Suisse sans être citoyen suisse. Si une personne souhaite devenir suisse, elle doit déposer une demande. Pour qu'elle soit naturalisée, il faut qu'elle réponde à des critères définis. Si elle est naturalisée, elle reçoit le passeport suisse et peut, par exemple, participer aux votations et aux élections.



## Les étrangers de la troisième génération

La troisième génération d'étrangers comprend les personnes dont les grands-parents (1<sup>ère</sup> génération) et les parents (2<sup>ème</sup> génération) vivent ou ont déjà vécu en Suisse.

### Arguments

Oui

Partisans

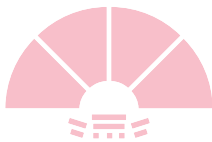
- Les jeunes étrangers de la troisième génération ont grandi ici et sont intégrés à la société.
- Si ces personnes veulent participer à la vie politique (participer aux votations et aux élections, p. ex.), la possibilité pour eux d'une naturalisation ne doit pas être entravée.
- Seuls ceux qui se conforment à la loi et qui sont bien intégrés seront naturalisés également à l'avenir. Il n'y a pas de naturalisation automatique.

Non

Opposants

- Si le projet est accepté, la Confédération devra désormais décider dans le cas de certaines naturalisations qui étaient traitées jusqu'à présent par les cantons. Les cantons perdent ainsi de leur influence.
- Les jeunes étrangers de la troisième génération peuvent déjà bénéficier aujourd'hui de la naturalisation ordinaire. Une naturalisation facilitée n'est pas nécessaire.
- Le corps électoral s'est déjà prononcé une fois contre la naturalisation facilitée.

Conseil national



**pour**

122 oui  
75 non  
0 abstention

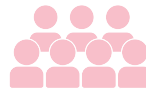
Conseil des États



**pour**

25 oui  
19 non  
0 abstention

Conseil fédéral



**pour**

# Fonds pour les routes

## Situation actuelle

Depuis 1990, le trafic en Suisse a doublé sur les routes nationales. Cela a entraîné une augmentation du nombre de bouchons et une hausse des coûts de l'exploitation et de l'entretien des routes nationales.

Depuis 2008, il existe en Suisse un fonds d'infrastructure servant à financer la construction des routes nationales. En outre, la Confédération soutient les cantons avec le fonds d'infrastructure dans le cadre de projets de trafic. C'est par exemple le cas lors de la construction de pistes cyclables dans les agglomérations ou de routes principales dans les régions montagneuses.

Le fonds d'infrastructure est limité dans le temps.

## Qu'est-ce qui changerait ?

Si le projet est accepté, un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA) sera créé.

FORTA est un fonds avec lequel les tâches actuelles du fonds d'infrastructure sont financées. En plus de ces tâches, l'exploitation et l'entretien des routes nationales seraient financés avec FORTA. Trois milliards de francs par an sont à la disposition de FORTA.

FORTA est financé par différentes sources :

- Toutes les recettes issues de la surtaxe sur les huiles minérales et de

la vente de la vignette autoroutière. Cet argent était déjà affecté au fonds d'infrastructure.

- Toutes les recettes issues de l'impôt sur les véhicules automobiles ainsi qu'une part des recettes de l'impôt sur les huiles minérales. Cet argent était affecté jusqu'à aujourd'hui à la caisse fédérale générale.
- Toutes les recettes issues de l'impôt sur les voitures électriques et les véhicules d'autres techniques de propulsion alternative. Cet impôt doit être introduit en 2020.

Si les réserves d'argent dans FORTA sont situées en dessous d'une certaine limite, la surtaxe sur les huiles minérales et d'autres redevances peuvent être augmentées. La Confédération estime que la surtaxe sur les huiles minérales devra être augmentée pour ce faire de 4 centimes en 2019.

En outre, 400 kilomètres de routes cantonales seront introduits dans le réseau des routes nationales. Ce qui change, c'est donc que la Confédération est désormais responsable de l'exploitation et de l'entretien de ces routes.

## But

**Un fonds doit être créé pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA).**

## Routes nationales

Les routes nationales sont des routes qui appartiennent à la Confédération (les autoroutes, p. ex.). En plus des routes nationales, il existe aussi des routes qui appartiennent aux cantons (routes cantonales), aux communes (routes communales) ou aux privés (routes privées). Le propriétaire de la route est toujours responsable de sa construction et de son entretien.

### Arguments

Oui

Partisans

- Les routes nationales sont importantes pour l'ensemble du réseau routier suisse. Une somme suffisante d'argent doit donc être à disposition pour les routes nationales.
- La surtaxe sur les huiles minérales n'a jamais été augmentée depuis 1974. Pourtant, les voitures consomment aujourd'hui beaucoup moins de carburant que dans le passé. Une augmentation est donc supportable.
- Un fonds semblable a déjà été créé pour l'aménagement du trafic ferroviaire. Avec FORTA, le financement des routes est également assuré.

Non

Opposants

- Une partie de l'argent pour FORTA a été utilisée jusqu'à aujourd'hui pour d'autres tâches. Si cet argent est désormais affecté à FORTA, il manquera à la Confédération pour d'autres tâches.
- Certains opposants estiment que la surtaxe sur les huiles minérales ne devrait en aucun cas être augmentée.
- D'autres opposants pensent que la surtaxe sur les huiles minérales devrait être augmentée de plus de 4 centimes. Les usagers des trains doivent aussi payer leurs billets toujours plus cher.

Conseil national



**pour**

146 oui  
48 non  
4 abstention

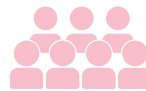
Conseil des États



**pour**

41 oui  
1 non  
2 abstention

Conseil fédéral



**pour**

# Réforme de l'imposition

## Situation actuelle

Certaines entreprises ont leur siège en Suisse mais opèrent essentiellement à l'étranger. Ces entreprises sont fiscalement avantagées. Elles paient donc moins d'impôts que les autres entreprises.

Ces allègements fiscaux ne répondent plus aux standards internationaux.

Le Parlement a donc adapté le régime d'imposition. La loi a fait l'objet d'une demande de **référendum**. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

## But

**Certains allègements fiscaux doivent être supprimés, car ils ne répondent plus aux standards internationaux. En contrepartie, de nouveaux allègements fiscaux doivent être introduits pour les entreprises.**

## Qu'est-ce qui changerait ?

Si le projet est accepté, les allègements fiscaux actuels seront supprimés. En contrepartie, de nouveaux allègements fiscaux seront introduits. Ces allègements seront quant à eux possibles pour toutes les entreprises en Suisse.

Tu peux consulter les différentes mesures sur [easyvote.ch/rie3](http://easyvote.ch/rie3).

Pour la plupart des nouveaux allègements, les cantons peuvent décider eux-mêmes si et comment ils seront introduits dans le canton. La plupart des cantons prévoient de réduire les impôts pour les entreprises. Les cantons engrangeront ainsi moins de recettes. C'est pour cette raison que la Confédération soutiendra les cantons avec des fonds supplémentaires.

La Confédération estime qu'elle a environ 1.1 milliard de francs de frais supplémentaires par année. Les autres coûts pour la Confédération et les cantons sont difficiles à estimer.





## Référendum

Lorsque le Parlement adopte une nouvelle loi, le corps électoral n'est normalement pas appelé à donner son avis. Si 50 000 signatures d'électeurs sont rassemblées ou si huit cantons demandent une votation en l'espace de 100 jours, une votation a tout de même lieu.

## Arguments

Oui

Partisans

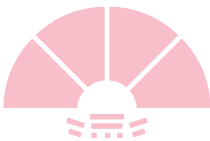
- Les allègements fiscaux actuels doivent être supprimés. Si aucun nouvel allègement n'est introduit, les entreprises migreront vers des pays fiscalement plus avantageux et ne paieront plus du tout d'impôts en Suisse.
- Toutes les entreprises en profiteront: un grand nombre d'entre elles paieront moins d'impôts et pourront préserver les emplois actuels.
- Les cantons sont favorables au projet. Il permet de conserver leur attractivité pour les entreprises.

Non

Opposants

- Le projet est volontairement incompréhensible. Seuls les experts comprennent de quoi il est vraiment question.
- Seules les grandes entreprises profiteront de la réforme: leurs impôts baisseront, alors que la Confédération et les cantons connaîtront une diminution de leurs recettes d'au moins 2.7 milliards.
- La population a déjà été trompée lors de la dernière réforme de l'imposition des entreprises. Les coûts étaient beaucoup plus élevés que ceux annoncés par la Confédération.

Conseil national



**pour**

139 oui  
55 non  
2 abstention

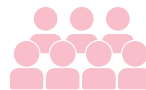
Conseil des États



**pour**

29 oui  
10 non  
4 abstention

Conseil fédéral



**pour**

# POUR SUIVRE-NOUS



App :  
[easyvote.ch/appfr](https://easyvote.ch/appfr)



Site web :  
[easyvote.ch](https://easyvote.ch)



Facebook :  
[facebook.com/easyvote.ch](https://facebook.com/easyvote.ch)



Youtube :  
[youtube.com/easyvote](https://youtube.com/easyvote)



Instagram :  
[easyvote.ch](https://easyvote.ch)



Twitter :  
[twitter.com/easyvote\\_ch](https://twitter.com/easyvote_ch)



Réveil pour voter :  
[easyvote.ch](https://easyvote.ch)



Deviens bénévole !  
[easyvote.ch/participer](https://easyvote.ch/participer)

**easyvote**

Seilerstrasse 9  
3011 Berne  
info@easyvote.ch

ClimatePartner<sup>o</sup>  
climatiquement neutre

Impression | ID 53458-1701-1025

[www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch)

